



CONCOURS

RESTEZ AU CHAUD ET PLANIFIEZ VOS RÉNOS!

Concours valable pour tous les clients ayant un compte chez Bell-Gaz Ltée et qui ont acheté un minimum de 250 litres de propane, entre le **1^{er} septembre 2017 et le 31 janvier 2018**. Un seul client par adresse de livraison a le droit de participer au concours.

Les clients participants doivent remplir le formulaire de participation et répondre à la question : *Quelle sera la journée la plus froide du mois de février 2018?* Le participant doit inscrire une date située entre le 1^{er} février et le 28 février 2018. **Les clients pourront participer à la promotion du 1^{er} septembre 2017 au 31 janvier 2018 à 23 h 59.**

Un maximum de 10 clients peuvent remporter un prix en ayant soumis la même date gagnante. Si plus de 10 clients obtiennent la bonne réponse en ayant tous soumis la même date gagnante, un tirage au sort parmi ces finalistes sera effectué. Si moins de 10 clients ont soumis la bonne date, ils remporteront automatiquement le prix.

Les participants auront deux moyens de participer :

1. En remplissant le coupon de participation « papier » et en l'envoyant, par la suite, au siège social de l'entreprise : 5300, chemin St-Gabriel, Saint-Félix-de-Valois (Québec) J0K 2M0.
2. En remplissant le formulaire de participation sur le site Internet www.bellgaz.com. Le gagnant qui aura complété le formulaire de participation sur le site Internet obtiendra 10 \$ supplémentaire à la valeur de son prix.

La date « gagnante » sera déterminée en fonction des données d'Environnement Canada émises pour la Capitale-Nationale du Québec (Québec/Jean Lesage INTL Québec), sur le site Internet d'Environnement Canada

http://climat.meteo.gc.ca/climateData/dailydata_f.html?timeframe=2&Prov=QUE&StationID=26892&dlyRange=1992-12-04%7C2014-06-21&cmdB1=Go&Year=2015&Month=2&cmdB1=Allez

en sélectionnant l'année « 2018 » et le mois « février ». Dans le cas où des données sont

manquantes et qu'elles auraient la possibilité de représenter la date « gagnante », Bell-Gaz Ltée prendra contact avec Environnement Canada pour s'assurer d'avoir les données.

10 prix de 70 \$ en carte-cadeau BMR ou Unimat seront remis aux gagnants. Le ou les clients ayant soumis la bonne date et remporté(s) le tirage obtiendront chacun une carte-cadeau BMR ou Unimat de 50 \$. En plus, 10 \$ supplémentaires seront ajoutés aux prix des gagnants selon les services Bell-Gaz Ltée qu'ils utilisent. Ainsi, un client qui a un plan budgétaire et qui participe au concours par Internet ajoutera 10 \$ par service supplémentaire à son prix de 50 \$ initial. Par exemple, 50 \$ + 10 \$ pour le plan budgétaire + 10 \$ pour la participation par Internet = 70 \$ en carte-cadeau BMR ou Unimat.

Les gagnants seront sélectionnés le **15 mars 2018**, à 14 h, au siège social de Bell-Gaz Ltée situé au 5300, chemin St-Gabriel Saint-Félix-de-Valois (Québec) J0K 2M0. Bell-Gaz Ltée communiquera, par téléphone, avec les clients avant le 22 mars 2018. Les noms des gagnants seront diffusés sur le site Internet (www.bellgaz.com) de la compagnie dès le 22 mars 2018. Les prix doivent être réclamés avant le 31 mars 2018, 23 h 59, au siège social de Bell-Gaz Ltée

Pour obtenir leur prix, les gagnants devront répondre correctement à une question d'habileté mathématique.

Aucun employé de Bell-Gaz Ltée ni membres de leur famille ou toute personne vivant à la même adresse ne peuvent participer à ce concours.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.